

Contrat photographique

Entre les soussignés :

Le modèle :

Mlle/Mme/M.

Né(e) le _____ à _____

et demeurant

Téléphone :

Mail :

Pièce d'identité numéro _____

Et le photographe

Paul Ziwny

Né à Ixelles, le 10 mai 1952

Et demeurant Chaussée de Waterloo, 803 / Boîte 11

1180 - Bruxelles

Téléphone : 0475 32 09 69

Mail : paul.ziwny@laposte.net

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Des prises de vue

Le Modèle déclare être majeur (plus de dix-huit ans), et poser librement et volontairement pour chacune des photographies prises par le Photographe. Chaque séance de prise de vue est soit libre, soit thématique ; dans ce dernier cas, le Modèle et le Photographe s'engagent à se consulter préalablement en définissant les spécificités afin que chacun s'y prépare.

Du stockage numérique

Durant ou immédiatement après la séance, le Photographe pourra détruire les photos qui ne présentent aucun intérêt. Celles qu'il souhaite conserver ou exploiter seront mises à la disposition du modèle dans le mois suivant la séance, au format JPEG. Le modèle disposera d'un délai de 15 jours pour demander au photographe la destruction de celles qui, selon lui, pourraient nuire à son image.

Le Photographe est le seul à bénéficier du droit de recourir au traitement numérique de l'image, ainsi qu'à sa modification infographique.

Il appartient au Modèle et au Photographe de veiller à la sécurité du stockage des images, afin d'éviter toute forme de piratage informatique. Par ailleurs, sans accord préalable du Photographe, la copie à destination d'un tiers est strictement interdite, qu'elle soit totale ou partielle, et quel qu'en soit le support connu ou inconnu à ce jour, tel que clé USB, disque dur externe, carte mémoire, CD-ROM, DVD, disque dur interne, site de dépôt de fichiers, etc.

Du droit d'auteur et du droit à l'image

Le Modèle reconnaît que, de par la loi, le Photographe, auteur des photos, demeure le propriétaire inaliénable de toutes les photographies prises par lui-même, et qu'en conséquence le Modèle ne peut revendiquer aucune propriété ou droit d'auteur.

Le Photographe reconnaît que, de par la loi, le Modèle demeure le propriétaire inaliénable de son image.

Par ailleurs, le Modèle cède au Photographe les droits d'utilisation des photographies réalisées lors de la séance, de sorte que le Photographe est autorisé à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront ainsi être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (notamment numérique, papier, magnétique, textile, plastique, céramique, etc.) et intégrées à tout autre matériel (tel que photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations, etc.) connus ou à venir.

De l'utilisation des photographies

Le Modèle reconnaît que, de par la loi, le Photographe, auteur des photos, demeure le propriétaire inaliénable de toutes les photographies prises par lui-même, et qu'en conséquence le Modèle ne peut revendiquer aucune propriété ou droit d'auteur. Le Photographe reconnaît que, de par la loi, le Modèle demeure le propriétaire inaliénable de son image.

Le modèle recevra sur un support numérique les images que lui et le photographe pourront utiliser librement dans un contexte privé.

Le photographe s'engage à solliciter par un contrat ultérieur toute utilisation publique de chaque cliché qu'il désire diffuser (blog du photographe, Facebook, promotion en ligne mais aussi vente en en précisant le but : tirage privé, publicité, édition, presse, packaging, design, etc.

En cas de vente, le photographe devra verser 20% de ses gains au modèle.

Le modèle s'engage à déclarer au photographe l'usage qu'il serait amené à faire de ses images. Il est autorisé à exploiter de manière commerciale les photos réalisées ou retouchées par le photographe.

Le modèle devra verser au photographe 10% de tous les gains obtenus par la vente de photos réalisées par le photographe.

De la rémunération du Modèle

Le Modèle confirme que, quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, sa prestation est effectuée à titre gracieux en échange des fichiers photographiques réalisés. Cette rétribution est définitive, et le Modèle reconnaît être entièrement rempli de son droit et renonce en conséquence à toute demande ultérieure de rétribution complémentaire hormis le pourcentage mentionné ci-dessus.

De la durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter du jour de son acceptation, et valable sans limite de territoire. Il sera reconduit par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

Contrat accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du modèle, et établi en deux exemplaires originaux

A _____, le

Signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Le Modèle

Le Photographe